



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 29 MARS 2023

DCM 23/025

CULTURE – Modification du règlement intérieur du Conservatoire

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 29 mars 2023 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 23 mars 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. HAUDRECHY Christophe par M. SEKKAI Hadji
- M^{me} DUFOUR Florence par M. BORDES Joël
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} COLLET Jennifer par M. CADIOU Patrick
- M^{me} MICHEL Fleur par M. GOUT Christophe

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

/

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 22h15 (a pris part aux votes jusqu'à la délibération 23/020)
- M^{me} OROSCO Claire, à 23h53 (a pris part à tous les votes)
- M. CADIOT Laurent, à 23h53 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} GOUAR Saara, à 23h54 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} PRIVAT Christine à 00h00 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2023

VILLE DE
HOUILLES

DCM 23/025

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Objet : Adoption du nouveau Règlement Intérieur du Conservatoire de Musique et de Danse

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-2,

Vu la délibération n° 20/142 du Conseil Municipale en date du 14 mai 2020 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur du Conservatoire,

Vu la délibération n°22/053 du Conseil Municipale en date du 17 mai 2022 portant sur la modification du Règlement Intérieur du Conservatoire,

Vu la délibération DCM 23/023 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2023 portant poursuite de la réforme tarifaire : application au secteur culturel pour l'inscription à l'Atelier 12 et au Conservatoire,

Considérant que le Conservatoire est un établissement municipal de pratiques artistiques amateurs musicales et chorégraphiques qui s'adresse à un large public,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de définir les modalités d'inscription et de fonctionnement du conservatoire en tant que service public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (28 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que l'Aime et 1 de M. HÉRAUD ; 7 voix contre du groupe ID COMMUNE ; 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : ADOPTE les termes du nouveau Règlement Intérieur du Conservatoire.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau Règlement Intérieur du Conservatoire.

Article 3 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : PRÉCISE que le présent Règlement Intérieur entrera en vigueur à compter du caractère exécutoire de la délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 06 AVR. 2023

Publication effectuée le : 06 AVR. 2023

Exécutoire ce jour : 06 AVR. 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230329-DCM23-025-AI
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023